

« Une association faite par des étudiants pour des étudiants »

Une brève histoire des Étudiants Musulmans de France (EMF)

« EMF m'a été indispensable pour m'épanouir sur le campus et échapper à l'isolement et à la solitude... Mon admiration pour cette association a vu le jour quand j'ai su que ses activités étaient organisées de A à Z, par des étudiants comme moi, ayant des cours et des devoirs à préparer eux aussi¹. »

« Je cherche à me cultiver et EMF me permet de m'ouvrir et d'élargir mes horizons². »

« Je veux marquer ma volonté de montrer que l'Islam est culturel avant d'être cultuel. J'aimerais insister sur le fait qu'il faut démythifier l'Islam et dire que les étudiants musulmans ont une vie étudiante comme tout le monde : ils

1. Témoignage de Mohammed Lamine, doctorant en physique, in dépliant *EMF Grenoble 1998-1999*.

2. Halima, 21 ans, de nationalité française, étudiante en licence d'arabe. Interview par Warda Hadjab pour son mémoire de maîtrise d'histoire contemporaine, « Étudiants Musulmans de France, ou l'histoire d'une nouvelle islamité en France », Université Lumière Lyon-II, septembre 2004.

vont au cinéma, ils font du sport comme tout autre étudiant. Ici, on ne gère pas le culte et la pratique³... »

Ainsi s'expriment quelques adhérents d'Étudiants musulmans de France.

Genèse de l'association

De la fin des années 1950 au début des années 1960, la France, en pleine période des « Trente Glorieuses », manifeste la volonté d'accueillir et de former dans ses universités, les étudiants de ses anciennes colonies.

La présence des étudiants étrangers est alors perçue comme un élément de prestige, témoignant du rayonnement de la France dans le monde. C'est d'ailleurs le projet du général de Gaulle à cette époque : plus on accueillera d'étudiants étrangers, plus on formera de futurs ambassadeurs de la France dans les pays du Maghreb et d'Afrique noire. Aussi organise-t-on un accueil des étudiants étrangers par le biais de politiques de coopération et d'aide pragmatiques et efficaces. On assiste durant cette période à ce que l'on pourrait appeler « un flux migratoire intellectuel » d'étudiants maghrébins et subsahariens, vers la France. La plupart sont boursiers de leurs jeunes nations.

C'est dans ce contexte sociohistorique qu'il faut situer la naissance de ce qui est devenu aujourd'hui EMF. En effet, venus d'Algérie, du Maroc, de Tunisie, de Mauritanie, du Sénégal ou du Tchad, les fondateurs de l'association font partie des jeunes qui caressaient le rêve de retourner dans leurs pays, après avoir bénéficié d'une formation de qualité en France.

Ces étudiants de confession musulmane qui veulent être en harmonie avec leurs convictions, en France, cherchent à pratiquer leur religion et à préserver leur foi. Outre leur

3. Hanane, 22 ans, étudiante en IUP, adhérente depuis 2003.

temps d'études à l'université, ils fréquentent des associations et autres lieux musulmans existant alors dans quelques villes françaises.

Ainsi en 1985, l'AMG (Association des musulmans de Gironde) qui siège rue Jules-Guesde à Bordeaux, au sein de la mosquée El Houda, offre à un groupe d'étudiants, dont certains avaient été acteurs associatifs dans leurs pays d'origine, un cadre pour dispenser des cours d'arabe et s'adonner à des activités culturelles et sportives.

En plus des activités culturelles et de l'aide alimentaire aux étudiants, le groupe, devenu par la force des choses la section étudiante de l'AMG, accueille de nombreux étudiants étrangers un peu désorientés par les conditions d'études en France. Ces nouveaux arrivants, « intellectuels transplantés » venant du Maghreb et d'Afrique noire, sont heureux de trouver au sein de l'AMG un réseau d'entraide et d'amitié. Très vite, ils s'aperçoivent qu'en dépit du grand nombre d'associations syndicales, corporatives, sportives ou culturelles animant le campus bordelais, les étudiants français musulmans (il est vrai peu nombreux à l'époque) ne disposent d'aucun lieu de rencontre, d'aucun espace d'expression spécifique⁴. La mosquée El Houda, parce qu'elle offre des locaux aux associations⁵ pour leurs permanences, est non seulement un lieu de culte, mais aussi un espace de sociabilité et de solidarité pour toute la communauté musulmane girondine, y compris pour les étudiants.

4. Même s'il existe des associations d'étudiants étrangers structurées par nationalité (algérienne, marocaine, tunisienne, malienne, etc.), sur le modèle des associations de travailleurs immigrés des années 1960. Elles étaient souvent créées à l'initiative des gouvernements des pays d'origine, soucieux de contrôler leurs citoyens.

5. JMF, Secours islamique, etc.

Cependant, ils ont des besoins particuliers et la nécessité de mettre sur pied une structure spécifique s'impose comme une évidence. C'est au mois de mai 1989 que l'Union islamique des étudiants de France (UISEF) voit le jour.

Comme le souligne Warda Hadjab, « *ces personnes, venues pour la plupart d'un pays maghrébin, où la religion musulmane est majoritaire, se sont heurtées à la réalité minoritaire de leur religion en France*⁶ », pays où l'espace public est laïcisé. Pour eux, il fallait rassembler les étudiants par-delà leur appartenance nationale et faire exister « *un islam de France et non en France qui supposerait une importation sans adaptation au contexte*⁷ ». Les fondateurs de l'UISEF sont donc tous des étudiants, le plus souvent en 3^e cycle.

« Un droit n'est jamais perdu tant qu'il y a quelqu'un pour le revendiquer⁸ »

Association régie par la loi de 1901, l'UISEF rassemble les deux sections (Bordeaux et Limoges) qui ont signé ses statuts. Elle se donne pour but d'« aider les étudiants à prendre conscience de leurs droits, d'exprimer la position des étudiants, de défendre leurs intérêts matériels et moraux, de représenter les étudiants afin de les faire participer à la vie universitaire, de coordonner ou organiser des activités à caractère social, humanitaire, culturel, éducatif, ou sportif, de lier des relations d'amitié avec les autres organisations similaires⁹ ».

6. *Op. cit.*, p. 66.

7. *Ibid.*

8. En épigraphe sur le dépliant de l'UISEF.

9. *Cf.* article 2 des statuts.

Dans l'article 3 de ses statuts, l'UISEF dit vouloir, « pour réaliser ses objectifs, user de tous les moyens légaux appropriés, tels que : l'organisation de conférences, de cours, d'expositions, de camps, de congrès ou de réunions ou la participation aux activités similaires des autres associations ou organisations nationales ou internationales ».

Le siège social est établi résidence Château Raba, tour B, appartement 1616, à Talence en Gironde.

Les sections signataires ont le statut de sections autonomes, même si elles doivent mettre en œuvre les orientations décidées au plan national par l'UISEF dont les organes directeurs sont le congrès, le conseil national et le bureau.

Le congrès constitué des représentants de sections se réunit une fois par an ; il élit au scrutin secret les membres du conseil national qui se réunit au moins une fois tous les quatre mois et élit à la majorité des deux tiers les membres du bureau exécutif national, c'est-à-dire son président (qui sera président de l'UISEF), le vice-président, le secrétaire général et le trésorier. Il suit le bon fonctionnement de l'UISEF et celui des sections dont il a accepté la création et dont il peut proposer la suppression au congrès.

Le bureau exécutif national se réunit tous les deux mois, et veille à appliquer les décisions du congrès et du conseil national.

Les sections de l'UISEF qui regroupent les membres de l'UISEF sur une base géographique sont organisées selon des statuts analogues.

Tout étudiant ou enseignant inscrit dans un établissement d'enseignement supérieur, technique ou post-universitaire, peut être membre d'une section de l'UISEF sous réserve que sa candidature soit acceptée par le bureau exécutif de la section à la majorité absolue de ses membres.

Lors de son assemblée générale, la section de Bordeaux s'était donnée pour « objectif parmi d'autres d'être l'une